

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3996-2016 Phase 2

Date : 26 octobre 2018

HEURE	REMARQUES
9 h 03	Reprise de l’audience du 25 octobre 2018
9 h 03	Lecture du protocole d’ouverture par la greffière-audicière
9 h 03	M ^e Marc Turgeon mentionne que les réponses aux engagements 1, 2 et 3 ont été déposées au SDÉ. Qu’en est-il des engagements 4, 5 et 6?
9 h 04	M ^e Jean-Olivier Tremblay (HQCMÉ) indique que ce sont les engagements des témoins du NPCC. Ces derniers auraient avancé la date de vendredi prochain, le 2 novembre, pour le dépôt des réponses
9 h 05	M ^e Pierre D. Grenier (RTA) fait part qu’il serait important de savoir s’il aura accès ou non aux documents des témoins du NPCC, s’il sera en mesure de les commenter ou s’il y aura un débat contradictoire. Il souligne ne pas avoir reçu de réponse de la part de M ^e Tremblay relativement à sa proposition d’hier de signer une entente de confidentialité
9 h 05	M ^e Tremblay mentionne qu’il n’est pas en mesure d’en dire beaucoup plus aujourd’hui puisque les documents émanent des témoins du NPCC. Il souligne que M. Fedora a dit hier qu’il avait lui-même signé une entente de confidentialité. M ^e Tremblay est d’avis qu’on n’a pas le choix d’attendre de voir les documents dont il sera question et si le NPCC sera confortable avec la proposition de M ^e Grenier. S’il y a un enjeu, M ^e Tremblay le présentera et il pourrait y avoir un échange d’argumentations écrites, si requis
9 h 07	M ^e Grenier émet un commentaire à l’effet qu’il aimerait que sa cliente RTA soit traitée comme une partie prenante et non pas comme une partie externe
9 h 07	M ^e Turgeon indique qu’il en est tout à fait conscient. Il rappelle à M ^e Grenier que les trois engagements ont été demandés par la Régie et non pas à la suite de ses contre-interrogatoires. Il élabore sur l’accès ou non aux documents confidentiels par RTA
9 h 08	M ^e Tremblay dépose : <u>Plan d’argumentation</u> du Coordonnateur de la fiabilité, non coté <u>Cahier d’autorités</u> d’Hydro-Québec, non coté
9 h 10	Argumentation finale d’HQCMÉ par M ^e Jean-Olivier Tremblay
10 h 48	Fin de l’argumentation finale d’HQCMÉ par M ^e Jean-Olivier Tremblay
10 h 48	L’audience est suspendue jusqu’à 11 h 05
11 h 11	Reprise de l’audience
11 h 11	M ^e Jean-Olivier Tremblay dépose trois autorités dont il a fait mention lors de sa plaidoirie et dont il n’avait pas de copie papier : <u>Extraits de Practice and Procedure before Administrative Tribunals</u> – volume 4 – by Robert W. Macaulay et als., non cotés <u>Extraits de Les Tribunaux administratifs au Canada</u> – Procédure et preuve (1997) – Yves Ouellette, non cotés <u>Arrêt Sa Majesté la Reine du chef de l’Ontario c. 974649 Ontario Inc.</u> – 2001 3 R.C.S., non coté

Dossier no : R-3996-2016 Phase 2

Date : 26 octobre 2018

HEURE	REMARQUES
11 h 11	<u>M^e Paule Hamelin (ÉLL-EBM) dépose :</u> <u>Extraits de la décision D-2017-128</u> rendue par la Régie le 22 novembre 2017 dans le dossier R-3981-2016 Phase 2, non cotés
11 h 13	Argumentation finale d’ÉLL-EBM par M ^e Paule Hamelin
11 h 17	Question par M ^e Turgeon à M ^e Hamelin
11 h 22	Poursuite de l’argumentation finale d’ÉLL-EBM par M ^e Paule Hamelin
11 h 33	Commentaires de M ^e Turgeon
11 h 37	Poursuite de l’argumentation finale d’ÉLL-EBM par M ^e Paule Hamelin
11 h 51	Fin de l’argumentation finale d’ÉLL-EBM par M ^e Paule Hamelin
11 h 52	Question par M ^e Turgeon à M ^e Hamelin
11 h 55	L’audience est suspendue jusqu’à 13 h
13 h 01	Reprise de l’audience
13 h 02	<u>M^e Pierre D. Grenier (RTA) dépose :</u> <u>Cahier d’autorités</u> de l’intervenante Rio Tinto Alcan inc., non coté <u>Décision D-2018-149</u> rendue par la Régie le 23 octobre 2018 dans le dossier R-3952-2015, non cotée
13 h 03	Argumentation finale de RTA par M ^e Pierre D. Grenier
14 h 58	Fin de l’argumentation finale de RTA par M ^e Pierre D. Grenier
14 h 59	L’audience est suspendue jusqu’à 15 h 15
15 h 18	Reprise de l’audience
15 h 18	Réplique qu’HQCMÉ par M ^e Jean-Olivier Tremblay
15 h 47	Fin de la réplique qu’HQCMÉ par M ^e Jean-Olivier Tremblay
15 h 47	M ^e Turgeon fait part de la demande de RTA à l’effet que cette dernière considère la réponse à l’engagement n ^o 2 insuffisante. Il mentionne qu’il regardera la réponse à cet engagement et qu’une lettre suivra faisant part de ses instructions à cet égard
15 h 49	Remerciements
15 h 50	Fin de l’audience
	Johanne Lebuis, greffière-audicière

PROTOCOLE D'OUVERTURE
AUDIENCE DU 26 OCTOBRE 2018

DOSSIER : R-3996-2016 Phase 2

**Demande de modification de la désignation
du Coordonnateur de la fiabilité du Québec**

Le Régisseur désigné dans ce dossier est **M^e Marc Turgeon**

Les procureurs de la Régie sont **M^e Louis Legault et M^e Alexandre Bellemare**

La **demanderesse** est :

HYDRO-QUÉBEC (HQCMÉ)
Représentée par **M^e Jean-Olivier Tremblay**

Les **intervenants** sont :

**ÉNERGIE LA LIÈVRE S.E.C. ET ÉNERGIE BROOKFIELD MARKETING
S.E.C. (ÉLL-EBM)**
Représenté par **M^e Paule Hamelin**

RIO TINTO ALCAN INC. (RTA)
Représentée par **M^e Pierre D. Grenier**

**Y A-T-IL D'AUTRES PERSONNES DANS LA SALLE QUI DÉSIRENT PRÉSENTER
UNE DEMANDE OU FAIRE DES REPRÉSENTATIONS AU SUJET DE CE DOSSIER?**

Je demanderais aux parties de bien vouloir s'identifier à chacune de leurs interventions pour les fins de l'enregistrement.

Également, auriez-vous l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire est fermé durant la tenue de l'audience. Merci!

Début : 9 h 03

Reprise : 13 h 01

Dîner : 11 h 55

Fin : 15 h 50

LISTE DES PIÈCES

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3996-2016 Phase 2

Date : 26 octobre 2018

[illegible]